



Les attentes du WWF pour la Conférence des Parties de la Convention Climat à Durban

La 17^{ème} Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC organisée à Durban marquera un point décisif dans le processus de négociation des Nations Unies sur le changement climatique. Les chefs de gouvernement pourront en effet choisir de consolider les progrès accomplis lors de la COP 16 à Cancun en agissant pour prévenir une accélération du changement climatique, ou se laisser seulement guider par leurs intérêts nationaux à court terme, ce qui risque de nous engager dangereusement sur la voie d'un réchauffement planétaire de 3 à 4° C. Le chemin choisi par nos dirigeants sera décisif et il nous semble important de leur rappeler qu'ils feront ces choix sur le sol africain, un continent particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique.

Durban représente pour les pays la dernière véritable chance de s'engager avec certitude vers un nouveau régime climatique. La première période d'engagement du Protocole de Kyoto s'achèvera en 2012 : partout dans le monde, les citoyens attendent un signal clair sur ce que les pays feront lors d'une deuxième période d'engagement pour contribuer à sauver la planète et ses habitants.

Mais si les négociations gardent le cap suivi depuis le début de l'année, la COP 17 risque fort un échec. Jusqu'à présent, les pays n'ont pas exploité l'élan positif né des négociations de Cancun pour aboutir à un résultat plus ambitieux, ni même pour concrétiser les accords élémentaires conclus à cette occasion. Pour l'instant, ils ne sont pas parvenus à créer une base solide pour obtenir à Durban un résultat équitable, équilibré et crédible.

Parmi les principaux points figurant à l'ordre du jour, l'avenir du Protocole de Kyoto est déterminant car cet accord constitue actuellement le seul engagement international contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En tant que tel, il est absolument crucial. Or, il prend fin dans un an. L'UE s'est proposée de le prolonger à condition d'être suivie par d'autres pays. Mais de grands pays développés tels que le Japon, la Russie et le Canada refusent de suivre l'UE sur cette voie tant que les pays en développement ne prendront pas également des engagements.

De leur côté, les pays en développement estiment que la poursuite du Protocole de Kyoto est la condition indispensable à la négociation d'un paquet de mesures équilibré. Mais à moins qu'ils ne soient également prêts à signaler leur disposition à prendre des engagements juridiquement contraignants à l'avenir, il sera très difficile de trouver une solution pour gérer l'accélération du changement climatique. Cette impasse menace les accords sur tous les autres points nécessitant d'urgence une prise de décision à la COP 17.

Le deuxième aspect majeur est le financement sur le long terme de la réduction des émissions et de l'adaptation aux répercussions du changement climatique, ce second point devant être mis en œuvre de toute urgence. Cela implique des accords sur la gestion du Fonds vert pour le climat de l'ONU ainsi que sur la provenance des 100 milliards de dollars promis par les pays développés à Copenhague. Le Comité de transition chargé de mettre en place le Fonds vert pour le climat n'a pas trouvé d'accord consensuel en raison des objections de deux pays. Par conséquent, chaque pays participant à Durban pourra rouvrir les négociations sur le texte et démanteler les compromis finement équilibrés élaborés par le Comité de transition.

Le WWF s'inquiète du risque d'interruption des négociations à Durban. Nous ne disons pas cela pour être alarmistes, mais pour que les dirigeants prennent conscience que leurs approches actuelles risquent de les empêcher de parvenir à un accord acceptable à Durban – or, un échec à ce stade ne saurait être envisagé. De plus, nous encourageons vivement la présidence sud-africaine de la COP à prendre le leadership dans les négociations et à mettre en place un processus qui facilitera la conclusion d'un accord.

Le WWF fixe aux participants à la 17^{ème} Conférence des Parties les deux objectifs suivants :

- **Garantir l'opérationnalisation de l'accord de Cancun**
- **Se montrer plus ambitieux et poser les fondements d'un accord futur juridiquement contraignant**

Un paquet de mesures équilibré pour Durban – Éléments clés

Atténuation **Une vision commune reposant sur des principes communs et visant à protéger les populations et les écosystèmes contre les impacts du changement climatique.** Le WWF demande aux gouvernements d'adopter à Durban une vision commune intégrant des objectifs d'atténuation à l'échelle mondiale afin de concrétiser l'objectif de la Convention sur le climat, à savoir « *stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique* ». Cette vision devrait inclure des principes directeurs détaillés pour le travail futur de la CCNUCC.

Le WWF propose les objectifs suivants : les émissions mondiales doivent cesser d'augmenter après 2015 et être réduites d'au moins 80 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050, ces objectifs devant régulièrement être réévalués à la lumière des nouvelles données scientifiques.

Les parties à la CCNUCC doivent également mettre en place une vision REDD+ commune : il est nécessaire qu'ils s'accordent sur un objectif permettant d'arrêter et d'inverser le processus de diminution du couvert forestier et de perte de carbone d'ici 2020 de façon à apporter une contribution quantifiable et significative à l'objectif ultime de la Convention sur le climat.

Préparer le terrain pour que l'ambition soit à la hauteur des données scientifiques. Le réexamen scientifique prévu dans les accords de Cancun pour 2013-2105 est essentiel pour définir le niveau global d'ambition requis et il devrait s'assortir d'une étude sur la pertinence globale des mesures de réduction des émissions. Cela devrait servir de base à un mandat pour négocier de nouveaux objectifs pour la période d'engagement 2017-2022. Aux yeux du WWF, les Parties devraient établir que les meilleures données scientifiques disponibles définiront le niveau global d'action et que l'effort sera équitablement réparti entre elles au sein d'un cadre juridique solide. A Durban, le SBSTA¹ devrait s'accorder sur les étapes préparatoires à ce réexamen, notamment sur la commande d'un document relatif aux implications scientifiques, techniques et socio-économiques pour l'atténuation de hausses de température supérieures à 1,5° C.

Comblent l'écart de plusieurs gigatonnes. Un rapport émis l'an dernier par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a révélé qu'il existerait en 2020 un écart de 5 à 9 gigatonnes de CO₂ entre un budget carbone ayant « de fortes chances » de limiter le réchauffement planétaire à 2° C et les engagements nationaux minimaux pris jusqu'à présent par les Parties en matière de réduction des émissions. Ces engagements sont manifestement très insuffisants pour atteindre l'objectif de long

¹ L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se réunit au moins deux fois par an pour conseiller la Conférence des parties (COP) en matière de science, de technologie et de méthodologie, notamment en lui fournissant des lignes directrices pour améliorer les normes des communications nationales et des inventaires d'émissions.

terme fixé par les accords de Cancun d'un réchauffement « inférieur à 2 degrés Celsius », et encore moins pour rester au-dessous de la limite moins dangereuse de 1,5° C réclamée par plus de 100 Parties.

Nombre des engagements pris par les pays développés remontent à deux ans ou plus et ils ont besoin d'être actualisés. Les Parties doivent arriver à Durban avec des engagements renforcés dépourvus des échappatoires actuelles, et être prêts à les adopter en tant qu'objectifs juridiquement contraignants. Au total, ces engagements doivent viser au moins une réduction de 25 % à 40 % des émissions entre 1990 et 2020. De plus, les pays en développement n'ayant pas encore pris d'engagement en termes de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) ou d'autres mesures devraient le faire avant la COP 17 organisée à Durban.

Le WWF demande aux Parties d'informer le secrétariat de la CCNUCC des modifications apportées à leurs engagements et des règles de comptabilisation utilisées pour mesurer le respect de ces engagements, de façon à promouvoir la transparence concernant l'ampleur de l'écart de plusieurs gigatonnes. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section ci-dessous intitulée *Adoption de règles communes de comptabilisation pour les objectifs des pays développés*.

Forme juridique

Accord instaurant une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto avec émission d'un mandat dans le cadre de la Convention pour un accord juridiquement contraignant. Le Protocole de Kyoto (PK) fournit un cadre clair pour l'action des pays industrialisés avec une première période d'engagement s'achevant en 2012, et il n'est ni matériellement possible ni nécessaire d'en renégocier les bases. Par conséquent, le WWF exhorte tous les pays développés parties au PK d'accepter une deuxième période d'engagement et d'inscrire leurs nouveaux engagements en matière de réduction des émissions pour la période 2013-2017 dans le cadre du PK. Il est également évident que le groupe de travail de l'action concertée à long terme (LCA) doit tenir la promesse du Plan d'action de Bali et s'accorder à Durban sur un **mandat** clairement défini dans le temps pour un accord global – bien que différencié – juridiquement contraignant (traité). Cet accord futur devrait tenir compte des résultats du réexamen de la limite du réchauffement planétaire (1,5° C ou 2° C) débutant en 2013, ainsi que des résultats, même préliminaires, du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Tous les pays développés non signataires du PK devraient consigner leurs engagements équivalents en matière de réduction des émissions dans un accord conclu à Durban. Tous les pays en développement participant à la COP devraient eux aussi y inscrire leurs engagements sur la base des principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives.

Fonds pour le climat

Opérationnaliser le Fonds vert pour le climat, s'engager à commencer le financement dès 2013 et avancer sur de nouvelles sources de financement à long terme. Les Parties doivent approuver le rapport émis par le Comité de transition concernant la conception et l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat de façon à ce que le conseil d'administration et le secrétariat du Fonds puissent commencer leur travail sans tarder en 2012. De plus, nous attendons des Parties qu'elles prennent à Durban des engagements pour approvisionner le Fonds vert pour le climat afin de garantir les premiers flux de financement en 2012.

Les Parties doivent également adopter une décision globale sur les sources de financement qui garantisse un financement suffisant des mesures de réduction des émissions ainsi que des mesures de préparation et d'adaptation aux répercussions du changement climatique dans les pays en développement. Cela comprendra notamment des engagements de financement pour la période 2013-2015, avec des niveaux de financement initialement peu élevés pour permettre un début rapide, mais augmentant vite pour atteindre au moins les 100 milliards de dollars déjà promis pour 2020. Cet engagement devrait être principalement honoré par des fonds publics fournis à travers le Fonds vert pour le climat. Ce dernier devra s'assurer d'user de ces fonds publics efficacement, conformément à des évaluations crédibles des besoins financiers, en utilisant une série de dispositifs financiers appropriés de façon à susciter de la part du

secteur privé un financement bien plus important en faveur des investissements durables. Un principe directeur utile pourrait consister à accroître le financement public émanant des pays développés de 10 milliards de dollars chaque année, en commençant par 20 milliards de dollars en 2013 pour atteindre 100 milliards en 2020.

Si, du moins à court terme, il s'avèrera nécessaire d'assurer ce financement principalement par des contributions budgétaires des pays développés, de nouvelles sources de financement public peuvent être introduites à moyen et long termes afin de garantir la fiabilité et la prévisibilité du financement. Parmi les nouvelles sources de financement innovantes et prometteuses permettant de compléter les contributions budgétaires du gouvernement pourraient par exemple figurer des mesures de tarification du carbone pour prendre en compte les émissions issues de la marine et de l'aviation, des taxes sur les transactions financières, des droits de tirage spéciaux, et d'autres mesures telles que la mise aux enchères des quotas d'émissions. Durban doit aboutir à un programme de travail structuré et ciblé permettant d'explorer, de hiérarchiser et d'opérationnaliser différentes sources de financement innovantes, en s'inspirant des résultats d'autres groupes de travail tels que l'AGF, le G20 et le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. La CCNUCC doit jouer un rôle central pour l'intégration des résultats de différents processus et prendre les décisions finales concernant la mobilisation, l'attribution et le déboursement des fonds pour le climat.

Le WWF privilégie le financement via les mécanismes de taxation des secteurs maritime et aérien car il s'agit là d'une source particulièrement prometteuse de revenus. Des signes de progrès apparaissent dans les discussions relatives aux flux de financement sur le long terme issus d'un mécanisme de taxation du secteur maritime. Ce progrès s'explique principalement par la proposition, approuvée par le WWF, de garantir le principe de « no net incidence » pour les pays en développement via un mécanisme de rabais. Cela fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI). A Durban, il faudra que les Parties laissent l'OMI et l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) diriger les discussions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures destinées à taxer les émissions issues des transports internationaux (émanant des combustibles de soute des secteurs maritime et aérien) de façon à générer des fonds pour l'action climatique dans les pays en développement. Les décisions prises à Durban devraient préciser que ces mesures impliqueront une approche globale reposant sur les pratiques habituelles de l'OMI et de l'OACI.

MNV²

Adoption de lignes directrices pour la mesure, la notification et la vérification (MNV). Ces lignes directrices devraient être adoptées lors de la COP 17 et tout élément exceptionnel être traité à l'occasion de la COP 18 de manière à ce que les gouvernements puissent commencer à mettre en œuvre les mesures. Les Parties doivent considérer les composantes MNV non pas comme un fardeau de notification mais comme des éléments essentiels pour suivre le progrès global vers la concrétisation de la vision commune, pour améliorer la capacité nationale de mesure et de notification, pour évaluer l'impact des politiques et des mesures, pour échanger des informations entre les différentes Parties, pour faciliter la mise en œuvre de mécanismes tels que REDD+ et pour suivre l'évolution des fonds pour le climat.

Adoption de règles communes de comptabilisation pour les objectifs des pays développés. Il faut que les Parties au Protocole de Kyoto se mettent d'accord sur les questions sous-jacentes de portée et de comptabilisation en matière d'utilisation des terres, de marchés carbone, de report de « l'air chaud » (report des quotas d'émissions excédentaires) et d'inclusion de tout nouveau gaz. Ces aspects doivent être traités de façon à ce que la comptabilisation des modifications des émissions se fasse en termes absolus, et non en exploitant les échappatoires du système de comptabilisation pour faire apparaître sur le bilan des pays une diminution des émissions sans que cela se traduise par une réduction réelle des émissions. Aux progrès réalisés ici devront correspondre des progrès sur ces questions communes de comptabilisation dans le

² Pour plus d'informations sur la position du WWF en termes de MNV, veuillez consulter le document remis au groupe de travail LCA : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/smsn/ngo/340.pdf>

cadre des LCA afin de pouvoir comparer les efforts des Etats-Unis et d'autres pays ayant pour l'instant refusé une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à ceux d'autres pays développés agissant dans le cadre d'un système international réglementé.

Rapports biennaux : il faut que la COP 17 approuve les lignes directrices sur le contenu, le calendrier, la structure et la relation avec les communications nationales des rapports biennaux sur les progrès accomplis pour les pays développés, et des rapports biennaux de mise à jour pour les pays en développement, afin de permettre aux Parties de préparer ces rapports et de les intégrer à l'enquête 2013-2015 sur la pertinence d'abaisser la limite du réchauffement planétaire à 1,5° C, ainsi qu'aux processus tant d'évaluation et d'examen (IAR) que de consultation et d'analyse au niveau international (ICA). Le WWF exhorte les Parties à approuver l'échéance d'octobre 2012 pour la première reconduction des rapports biennaux des pays développés. Les pays en développement devraient quant à eux remettre leurs premiers rapports biennaux de mise à jour suivant un calendrier différencié commençant en mai 2013, en fonction de la date de la remise des dernières communications nationales. Les rapports biennaux devraient fournir suffisamment d'informations pour compléter les données sur les objectifs des pays développés, sur les progrès effectués en ce sens et sur le financement, ainsi que sur les inventaires des émissions des pays en développement et sur les progrès réalisés en termes d'atténuation. Des niveaux appropriés de flexibilité devraient être prévus pour les pays en développement, sans nuire à l'intégrité et à la transparence des données tout en intensifiant le soutien apporté en vue de l'amélioration des capacités de notification dans un futur proche.

Un format de notification commun pour le financement. Les éléments d'un format de notification commun pour le financement des mesures climatiques tel que convenu à Cancun doivent être définis à Durban. Il faut demander aux pays développés de définir de « nouveaux fonds supplémentaires » en précisant une année de base spécifique, en faisant la différence entre les fonds pour le climat apportés par le biais des canaux bilatéraux et ceux issus des canaux multilatéraux, entre les financements privés à effet de levier et la part des prêts et des garanties à des conditions libérales. Le format de notification doit identifier les secteurs et les pays destinataires ainsi que le type de support.

Evaluation et examen (IAR) ainsi que consultation et analyse au niveau international (ICA) : les Parties devraient commencer dès maintenant à réglementer ces processus, et terminer ce travail au plus tard d'ici la COP 18. Il faudrait que le processus IAR permette aux experts procédant à l'examen de signaler le non respect des règles, d'ajuster les données de l'inventaire et d'évaluer la pertinence du soutien apporté. Le processus ICA devrait lui aussi prévoir des examens techniques du rapport biennal de mise à jour également destinés à renforcer les capacités et mis à la disposition des pays en développement pour l'amélioration de leurs inventaires ainsi que pour la conception et la mise en œuvre des NAMA. Les cycles d'IAR et d'ICA devraient commencer en 2013 de façon à ce que leurs résultats puissent servir de source d'information au réexamen scientifique.

Adaptation

Mise en œuvre des accords de Cancun concernant l'adaptation et accord sur les éléments du programme de travail sur les pertes et dommages. Il est nécessaire que les Parties se mettent d'accord sur les éléments du programme de travail sur les pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique dans les pays en développement, notamment dans les plus vulnérables, de façon à ce que les recommandations soient approuvées à la COP 18 comme le prévoit l'accord de Cancun.

Comité d'adaptation. Les Parties devraient s'accorder sur la composition, les modalités et les lignes directrices du Comité d'adaptation et sur le fait que ce dernier devra être opérationnel dès 2012. La composition du Comité doit être juste, représentative et équitable, reposer sur une expertise pertinente et intégrer non seulement des négociateurs et des représentants des gouvernements, mais aussi des experts issus notamment des milieux universitaires et de la société civile. Le Comité d'adaptation devrait être placé sous la direction et l'autorité de la COP, et par conséquent lui rendre

des comptes directement. Il faut qu'il soit en relation avec d'autres institutions concernées au sein de la CCNUCC.

Plans nationaux d'adaptation (PNA). Le WWF souhaite que les Parties s'accordent sur les lignes directrices et les modalités du développement des Plans nationaux d'adaptation (PNA) dans le but d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long termes des Pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays en développement particulièrement vulnérables. Ces lignes directrices et modalités devraient suivre une approche dirigée par le pays, sensible à la problématique hommes-femmes, participative et entièrement transparente, en tenant compte des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables.

Programme de travail de Nairobi. A Durban, il faut que les Parties acceptent d'élargir la prochaine phase du Programme de travail de Nairobi afin de faciliter la diffusion des connaissances en matière d'impacts, de vulnérabilité et de pratiques d'adaptation vers les niveaux locaux de gouvernement, la société civile et les communautés. Les mesures d'action ne devraient pas faire partie du Programme de travail de Nairobi, mais être traitées séparément dans le cadre de l'atténuation.

Réseaux et centres régionaux. Les Parties doivent également mettre en place un processus et développer un programme pour 2012 visant à renforcer, le cas échéant, ou à établir des réseaux et centres régionaux, et à asseoir leur rôle, leur fonction et leur autorité dans le cadre du soutien au travail d'adaptation réalisé dans les pays en développement. Ces réseaux et centres régionaux sont particulièrement nécessaires dans les pays en développement et ils auront besoin du soutien des pays développés Parties à la CCNUCC.

Durban se doit de garantir un traitement approprié de l'adaptation dans le Fonds vert pour le climat. Celui-ci doit comprendre un volet dédié à l'adaptation afin d'assurer l'arrivée de nouveaux fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement vulnérables. Il faut également veiller à la mise en relation efficace et au développement de synergies avec d'autres aspects tels que la technologie, REDD+ et le renforcement des capacités.

REDD+

Renforcement des accords sur la Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Selon de récentes estimations, les fonds annuels requis pour le mécanisme REDD+ sont compris entre 15 et 40 milliards de dollars. Les Parties ne devraient pas se contenter d'explorer les différentes options de financement, mais plutôt s'engager à combler le fossé croissant entre les engagements financiers actuels et les ressources requises pour mettre en œuvre les mesures REDD+ urgentes. Il faut qu'une partie du Fonds vert pour le climat soit dédiée aux mesures REDD+ de façon à assurer l'arrivée de fonds publics plus importants provenant de nouvelles sources. Le financement des activités REDD+ doit émaner de sources variées et atteindre un volume suffisant pour faire de REDD+ une composante efficace de la solution visant à stabiliser le changement climatique.

Vision REDD+ / objectif global : afin d'assurer la cohérence avec l'objectif ultime de la Convention, et comme le requiert l'accord de Cancun, les Parties doivent commencer à s'accorder sur un objectif pour arrêter et inverser le processus de diminution du couvert forestier et de perte de carbone d'ici 2020, afin de contribuer à l'objectif de 80 % de réduction des émissions mondiales à l'horizon 2050. Les pays en développement devraient définir clairement leurs objectifs REDD+ au niveau national ainsi que leurs mesures prioritaires pour encourager les pays développés à prendre des engagements de financement du programme REDD+ appropriés, prévisibles et sur le long terme.

Les garanties REDD+ doivent contribuer de manière visible à une réduction significative des GES, tout en respectant et en protégeant les droits des populations indigènes et des communautés dépendantes de la forêt, mais aussi en préservant la biodiversité. A Durban, les Parties devront définir ensemble un cadre commun pour les systèmes d'information sur les garanties. Il devra comprendre des indicateurs mesurables, garantir la transparence ainsi qu'une collaboration efficace et entière des parties prenantes,

permettre de comparer les différents systèmes nationaux et être aussi opérationnel que rentable. Les dispositifs existants tels que les standards définis par FSC et la CCBA ainsi que la CBD des Nations Unies peuvent fournir des informations pour les discussions sur les garanties en matière d'environnement et de biodiversité.

Niveaux de référence pour l'intégrité environnementale. Les niveaux de référence (RL) / niveaux de référence des émissions (REL) fournissent une base essentielle pour évaluer les réductions d'émissions et ils devraient être intégrés aux lignes directrices MNV pour REDD+. Il faut que les modalités de définition des RL/REL respectent des principes permettant de veiller à ce que le mécanisme REDD+ récompense équitablement les pays tout en assurant l'intégrité environnementale ainsi que des réductions d'émissions significatives via la conservation des forêts. Ces principes devraient toujours garantir l'additionnalité et la transparence, éviter le déplacement des émissions, proposer des mesures face au risque d'inversion ou de non-permanence, éviter le double comptage et reposer sur des données historiques. Ils devraient en outre fournir des mesures incitatives pour les pays affichant de faibles taux de déforestation de façon à conserver les stocks de carbone existants des forêts.

Moteurs. A Cancun, toutes les Parties étaient encouragées à proposer des actions pour lutter contre les moteurs tant nationaux qu'internationaux de la déforestation, faute de quoi les efforts fournis dans le cadre du mécanisme REDD+ risquent de ne pas porter leurs fruits. C'est pourquoi Durban doit lancer un processus d'action contre ces moteurs nationaux et internationaux, processus qui devra être approuvé à la COP 18.

Plans et stratégies de développement sobre en carbone

Elaboration et lignes directrices de stratégies sobres en carbone. Les pays développés Parties à la CCNUCC doivent honorer les engagements pris à Cancun concernant l'élaboration de stratégies de développement sobre en carbone. L'instauration d'économies décarbonées d'ici 2050 passe par une bonne planification stratégique afin de garantir une transition équitable sur le plan social, économique et environnemental. Le WWF encourage vivement les pays en développement à élaborer eux aussi des stratégies de développement sobre en carbone appropriées dans le cadre de leurs plans d'éradication de la pauvreté et de promotion d'une croissance et d'un développement durables.

Le WWF exhorte les Parties à mettre au point des lignes directrices et des principes pour des stratégies de développement sobre en carbone. Ces dernières restent indéfinies dans les accords de Cancun. A Durban, les Parties devraient donc fixer des dates pour la première reconduction des plans des pays développés.

Conclusion

Le WWF a la conviction que la COP 17 organisée à Durban offre aux gouvernements une véritable opportunité de poser les fondements d'une transition vers un nouveau régime climatique ambitieux reflétant non seulement les recommandations scientifiques, mais aussi un monde en pleine mutation marqué par une redéfinition des anciennes distinctions entre pays en développement et pays développés.

Les dirigeants doivent prendre conscience du caractère décisif de Durban dans les efforts pour lutter contre l'accélération du changement climatique, et user de leurs ressources politiques pour saisir cette opportunité unique. Car, au final, il y a plus d'opportunités que de risques à garantir le succès de la Conférence de Durban. Les populations d'Afrique et du monde entier auront les yeux rivés sur eux.

Contacts WWF

- Samantha Smith, Leader of WWF Global Climate and Energy Initiative, ssmith@wwf.no, +4745022149 (Norvège)
- Tasneem Essop, Head of WWF Delegation and International Climate Policy Advocate, tessop@wwf.org.za, +27 839 986290 (Afrique du Sud)
- Pierrette Rey, porte-parole, WWF Suisse, pierrette.rey@wwf.ch, +41 79 662 47 45